*[Vos coordonnées]*

*[Date]*

Madame la Députée / Monsieur le Député,

Le jeudi 8 avril prochain, dans le cadre d’une niche parlementaire du groupe Libertés et Territoires, sera examinée par l’Assemblée Nationale la proposition de loi de votre collègue, Olivier Falorni, député de Charente-Maritime, *donnant le droit à une fin de vie libre et choisie*. Une telle loi de liberté est attendue par l’immense majorité des Français, puisque les sondages – constants depuis de très nombreuses années – donnent un niveau d’adhésion de nos compatriotes à la légalisation de l’aide active à mourir à hauteur de plus de 90%. Certains de nos voisins (Suisses, Néerlandais, Belges, Luxembourgeois) ont déjà légiféré en la matière ; d’autres (Portugais, Espagnols) s’apprêtent à le faire dans les tout prochains mois ; d’autres, encore, peuvent s’appuyer sur des décisions des plus hautes instances de l’ordre judiciaire pour avancer dans les prochaines années (Italiens, Allemands).

Je sais qu’il n’est pas de coutume que les parlementaires d’un groupe votent les propositions de loi inscrites dans le cadre des niches parlementaires d’un groupe différent. Cette ultime liberté – que vous pourriez donner aux Français – justifie pourtant cette exception. D’autant plus que trois autres propositions de loi - portée par Marine Brenier, portée par Caroline Fiat et portée par Jean-Louis Touraine –, toutes de grande qualité, prouvent que cette question de la fin de vie n’est pas une question partisane ; elle est une question de droits humains, de liberté, de respect…

C’est pourquoi, je vous demande d’être présente en séance ce jeudi 8 avril pour voter la proposition de loi d’Olivier Falorni *donnant le droit à une fin de vie libre et choisie*. Les 74 000 adhérents de l’ADMD seront collectivement vigilants quant aux travaux de l’Assemblée Nationale en la matière.

Je vous prie de croire, madame la Députée / monsieur le Député, à l’expression de ma sincère considération.

*[Signature]*